



## SECURITE DU CHEVAL ATHLETE

### LE CONTROLE DES MEDICATIONS

#### EN FRANCE, LA MEDICATION DES CHEVAUX EST TRES STRICTEMENT CONTROLEE EN COURSES, A L'ENTRAINEMENT, LORS DE PERIODES DE REPOS ET A L'ELEVAGE

C'est un élément essentiel pour assurer une saine compétition et l'égalité des chances des concurrents, mais également pour préserver la santé et la sécurité du cheval de sa naissance jusqu'à la fin de sa carrière de course.

En effet :

- Un cheval doit être en bonne santé pour prendre part à une course : **l'absence de médicaments ou d'autres substances dans le corps du cheval au moment de la course constitue un critère objectif de cette bonne santé.** Les codes des courses imposent donc que les chevaux soient négatifs et ne recèlent aucune substance prohibée dès la déclaration de partants (en général 3 jours avant la course).
- **Tout traitement administré à un cheval à l'entraînement doit être fondé sur un diagnostic spécifique, dans le seul intérêt de la santé et du bien-être du cheval.** Il doit être réalisé de manière transparente, c'est-à-dire légitimé par une ordonnance vétérinaire et déclaré. Un traitement ne doit en aucun cas permettre le maintien à l'entraînement de chevaux présentant des affections incompatibles avec celui-ci.

Les contrôles sont donc réalisés :

- **Sur l'hippodrome, les jours de courses :**
  - Les contrôles sont systématiques et respectent un cahier des charges précis. Sont contrôlés :
    - o Entre 2 et 5 chevaux parmi les 5 premiers à l'arrivée de la course support du Quinté ;
    - o Entre 1 et 2 chevaux par course dans les autres courses.
  - La désignation des chevaux qui seront contrôlés est faite par les commissaires, à huis clos avec le vétérinaire préleveur, avant le début de la réunion de courses. C'est le futur rang d'arrivée qui est choisi dans chaque course. Par exemple « Dans la 1ère course, le cheval qui arrivera deuxième sera prélevé à l'issue de l'épreuve ».
  - Un cheval ayant un comportement suspect peut également faire l'objet d'un contrôle exceptionnel.

- Ces contrôles sont opérés par un des vétérinaires présents sur l'hippodrome, le vétérinaire préleveur agréé par la Fédération Nationale des Courses Hippiques.
- Ils consistent à prélever l'urine et le sang du cheval. Chaque prélèvement est scindé en deux parties : un échantillon A analysé par le Laboratoire des Courses Hippiques en France et un échantillon B qui est conservé dans l'hypothèse où le prélèvement se révèle positif et l'entraîneur demande la réalisation d'une deuxième analyse par un laboratoire différent.
- **De manière inopinée, pour les chevaux à l'entraînement, au repos ou à l'élevage.**
  - En complément des prélèvements biologiques réalisés lors de ces contrôles, d'autres vérifications sont effectuées : les vaccinations, le classeur d'ordonnances, la présence effective des chevaux déclarés à l'effectif ainsi que la prise en compte du bien-être animal.
  - Depuis 2018, des prélèvements de crins sont réalisés en plus des prélèvements de sang lors des contrôles à l'élevage ce qui permet d'augmenter la fenêtre de détection de certaines substances.
- **L'Institution française des courses réalise également, en exclusivité mondiale dans le domaine des courses hippiques, un suivi longitudinal** pendant un an sur un groupe de chevaux (10 en 2020) sélectionnés sur leurs gains obtenus lors de l'année n-1 : ces chevaux font l'objet de prélèvements tous les mois à l'entraînement ce qui permet une surveillance plus poussée. En complément des techniques utilisées habituellement sur les autres prélèvements, les échantillons du suivi longitudinal sont également soumis à des analyses innovantes faisant notamment appel à la biologie moléculaire.

## LA FILIERE DES COURSES A REALISE AU TOTAL PRES DE 22 287 PRELEVEMENTS SUR LES CHEVAUX EN 2020

C'est plus du double de la somme des prélèvements effectués dans les autres disciplines sportives en France.

Sur ces contrôles :

- **34 cas positifs ont été identifiés au Galop en 2020 sur 9 252 prélèvements soit un taux de 0,37%.**
  - L'enquête a permis d'apporter une explication dans 91 % des cas.

GALOP 2020	NB de Cas
« Queue de traitement » (élimination anormalement longue d'un traitement réalisé auparavant sur le cheval positif en raison d'une contamination environnementale, d'une injection dans une zone anatomique occasionnant des durées d'éliminations erratiques, etc...)	<b>0</b>
Erreur (pas le bon cheval traité ou pas le bon produit)	<b>0</b>
Automédication (traitement sans ordonnance ni visite du véto)	<b>3</b>
Traitement réalisé trop proche de la course (non-respect du délai préconisé par le vétérinaire ou non-respect des dispositions du code des courses)	<b>0</b>
Non-respect du code des courses pour la tenue du registre d'ordonnances ou ordonnance non conforme au CSP	<b>3</b>
Contamination par une personne en traitement dans l'entourage du cheval	<b>0</b>
Contamination par autre cheval en traitement dans l'écurie (contamination lors d'échange de boxes, utilisation du même van etc...)	<b>1</b>
Contamination alimentaire (aliment cheval contaminé lors du processus de fabrication ou fourrage contaminé)	<b>20</b>
Sécrétion endogène liée à une pathologie (exemple : tumeur ovarienne sécrétant de la Testostérone)	<b>0</b>
Pas d'explication	<b>3</b>
Fraude suspectée compte-tenu de la nature de la substance	<b>4</b>
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>

- 34 cas positifs ont été identifiés en 2020 au Trot sur 13 035 (0,26% des prélèvements).
  - L'enquête a permis d'apporter une explication dans 82 % des cas.

TROT 2020	NB de Cas
« Queue de traitement » (élimination anormalement longue d'un traitement réalisé auparavant sur le cheval positif en raison d'une contamination environnementale, d'une injection dans une zone anatomique occasionnant des durées d'éliminations erratiques, etc...)	10
Erreur (pas le bon cheval traité ou pas le bon produit)	0
Automédication (traitement sans ordonnance ni visite du véto)	2
Traitement réalisé trop proche de la course (non-respect du délai préconisé par le vétérinaire ou non-respect des dispositions du code des courses)	1
Non-respect du code des courses pour la tenue du registre d'ordonnances ou ordonnance non conforme au CSP	1
Contamination par une personne en traitement dans l'entourage du cheval	0
Contamination par autre cheval en traitement dans l'écurie (contamination lors d'échange de boxes, utilisation du même van etc...)	7
Contamination alimentaire (aliment cheval contaminé lors du processus de fabrication ou fourrage contaminé)	7
Sécrétion endogène liée à une pathologie (exemple : tumeur ovarienne sécrétant de la Testostérone)	0
Pas d'explication	6
Fraude suspectée compte-tenu de la nature de la substance	0
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>

- En synthèse pour les 2 disciplines : 68 cas positifs ont été détectés sur un total de 22 287 prélèvements ce qui représente 0,3 % de positifs.
  - Ce pourcentage est relativement stable depuis une dizaine d'années et oscille entre 0,16 et 0,3 %.
  - Il peut être comparé au niveau de positivité observé par le Laboratoire des courses hippiques sur les prélèvements qu'il analyse pour ses autres clients étrangers qui en moyenne représente un taux de positivité de près de 5 %.

TOTAL 2020	NB de Cas
« Queue de traitement » (élimination anormalement longue d'un traitement réalisé auparavant sur le cheval positif en raison d'une contamination environnementale, d'une injection dans une zone anatomique occasionnant des durées d'éliminations erratiques, etc...)	10
Erreur (pas le bon cheval traité ou pas le bon produit)	0
Automédication (traitement sans ordonnance ni visite du véto)	5
Traitement réalisé trop proche de la course (non-respect du délai préconisé par le vétérinaire ou non-respect des dispositions du code des courses)	1
Non-respect du code des courses pour la tenue du registre d'ordonnances ou ordonnance non conforme au CSP	4
Contamination par une personne en traitement dans l'entourage du cheval	0
Contamination par autre cheval en traitement dans l'écurie (contamination lors d'échange de boxes, utilisation du même van etc...)	8
Contamination alimentaire (aliment cheval contaminé lors du processus de fabrication ou fourrage contaminé)	27
Sécrétion endogène liée à une pathologie (exemple : tumeur ovarienne sécrétant de la Testostérone)	0
Pas d'explication	9
Fraude suspectée compte-tenu de la nature de la substance	4
<b>TOTAL</b>	<b>68</b>

Lorsqu'un cas est positif, le dossier est transmis aux commissaires de France Galop ou du Trot qui décident des sanctions à prendre.

Le cheval est alors systématiquement distancé si le prélèvement positif a été effectué à l'issue d'une course ou sur un cheval déclaré partant. Le cheval peut être interdit de courir dès l'ouverture de l'enquête. Cette interdiction est systématique au Trot, pour une durée d'environ 2 mois pour les substances de catégorie I. Lorsqu'une substance de catégorie II est mise en évidence (ex : anabolisants, EPO, hormones de croissance...), les sanctions sont plus lourdes : l'interdiction de courir plus longue (au moins 12 mois au Trot et entre 6 mois et 2 ans au Galop) et les amendes pour l'entraîneur plus élevées également (au moins 10 000 euros au Trot et pouvant aller jusqu'à 45 000 € au Galop).

## **AU TOTAL, LA LUTTE ANTIDOPAGE A REPRESENTE EN 2020 UNE DEPENSE ANNUELLE NETTE DE 9 MILLIONS D'EUROS POUR L'INSTITUTION DES COURSES FRANÇAISES**

Ce chiffre intègre les recettes générées par le Laboratoire des courses hippiques, qui analyse les prélèvements.

Les dépenses engagées (11,9 millions d'€) sont réparties en deux postes centraux :

- Missions de prélèvement (vétérinaires préleveurs et aides, frais de déplacement, matériel de prélèvement, frais d'envoi, ...) et unité de recherche pour 3,9 M€ ;
- Laboratoire des courses hippiques (charges de personnel, amortissement et maintenance des matériels, fournitures, ...) pour 8 M€.

209 personnes ont contribué au contrôle anti-dopage :

- Fédération Nationale des Courses Hippiques : 6
- Laboratoire des courses hippiques : 60
- Vétérinaires préleveurs et aide-vétérinaires : 143

Le laboratoire des courses hippiques est une référence mondiale dans ce domaine : accrédité par le Comité Français d'accréditation (COFRAC), c'est le premier laboratoire au monde à avoir été certifié par la Fédération Internationale des Autorités Hippiques en 2016.

## **POUR ALLER PLUS LOIN**

- <https://www.fnch.fr/controle-antidopage-equin>
- <https://www.letrot.com/fr/trotteur-francais/bien-etre-animal>
- <https://www.fnch.fr/statistiques-controle-antidopage-courses-hippiques>
- <https://www.fnch.fr/laboratoire-courses-hippiques>
- <https://www.facebook.com/watch/?v=884311332386435>

— **CONTRÔLE ANTIDOPAGE** —  
STATISTIQUES 2020

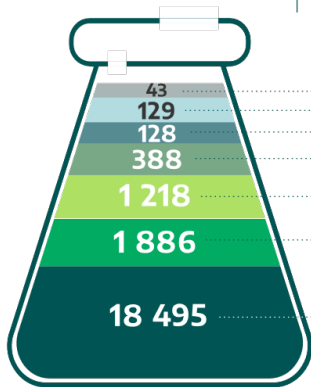


**45** **VÉTÉRINAIRES**  
agrés par la Fédération  
Nationale des Courses  
Hippiques



**33** Métrolopes  
**3** DOM  
**4** FNCH et Sociétés mères  
**5** GTHP

**22 287**  
**PRÉLÈVEMENTS**



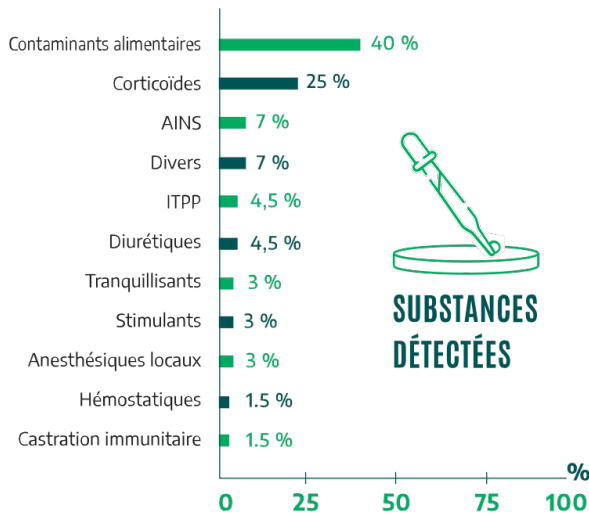
**13 035** prélèvements  
**9 252** prélèvements

à l'élevage  
en sorties provisoires  
en suivi longitudinal  
Bicarbonates  
lors des qualifications  
en entraînement et opérations partants  
en courses

**NATURE DES PRÉLÈVEMENTS**

**56** Urine seule  
**42** Sang + crins  
**388** Sang (bicarbonates)  
**2 431** Sang seul  
**19 370** Urine + sang

\* 89 % des chevaux urinent lors des prélèvements du contrôle antidopage



**SUBSTANCES DÉTECTÉES**

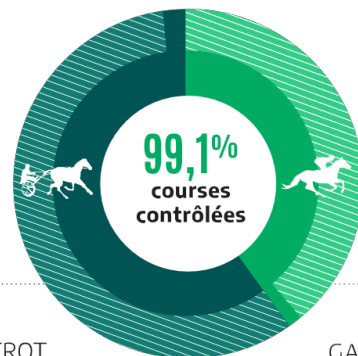
**68** **CAS POSITIFS**

**34** **34**  
**46** en courses  
**3** en qualifications  
**19** à entraînement  
dont **3** Opération partants

**0.30%** de cas positifs

**COURSES CONTRÔLÉES**

**15 462** COURSES ORGANISÉES  
**15 326** COURSES CONTRÔLÉES



<b>TROT</b>	<b>9 475</b> courses organisées	<b>5 987</b> courses organisées
	<b>9 386</b> courses contrôlées	<b>5 940</b> courses contrôlées

**RÉUNIONS HIPPIQUES CONTRÔLÉES**

**1 892** RÉUNIONS ORGANISÉES  
**1 876** RÉUNIONS CONTRÔLÉES  
**99,1%** réunions contrôlées

**CHEVAUX CONTRÔLÉS**

**22 287**  
CHEVAUX CONTRÔLÉS



**13 035** — **9 252**

## ANNEXE 2 : STATISTIQUES SUR LE CONTROLE ANTIDOPAGE 2014 - 2020

(Données DOM comprises)

### EVOLUTION DU POURCENTAGE DES REUNIONS CONTROLEES

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>REUNIONS</b>							
Organisées	2 323	2 324	2 321	2 302	2 295	2 275	1 892
Contrôlées	2 303	2 308	2 319	2 300	2 289	2 266	1 876
<b>% des réunions contrôlées</b>	<b>99,1%</b>	<b>99,3%</b>	<b>99,9%</b>	<b>99,9%</b>	<b>99,7%</b>	<b>99,6%</b>	<b>99,1%</b>

### EVOLUTION DU POURCENTAGE DES COURSES CONTROLEES

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>COURSES</b>							
Organisées Galop	7 332	7 318	7 171	7 108	7 039	6 985	5 987
Contrôlées Galop	7 332	7 234	7 167	7 099	7 014	6 967	5 940
Organisées Trot	11 114	11 183	11 233	11 231	11 207	11 088	9 475
Contrôlées Trot	11 004	11 132	11 210	11 220	11 187	11 052	9 386
<b>Total des courses organisées</b>	<b>18 360</b>	<b>18 445</b>	<b>18 404</b>	<b>18 339</b>	<b>18 246</b>	<b>18 073</b>	<b>15 462</b>
<b>Total des courses contrôlées</b>	<b>18 264</b>	<b>18 339</b>	<b>18 377</b>	<b>18 319</b>	<b>18 203</b>	<b>18 019</b>	<b>15 326</b>
<b>% courses contrôlées</b>	<b>99,5%</b>	<b>99,4%</b>	<b>99,8%</b>	<b>99,9%</b>	<b>99,8%</b>	<b>99,7%</b>	<b>99,1%</b>

**EVOLUTION DES PRELEVEMENTS BIOLOGIQUES**

		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>EN COURSES</b>								
Chevaux partants	<b>GALOP</b>	77 757	74 941	73 909	71 635	69 614	69 656	61 997
Partants contrôlés		11 272	10 911	10 930	10 861	10 921	10 913	7 998
Chevaux partants	<b>TROT</b>	151 135	153 720	155 110	154 412	151 599	149 558	126 748
Partants contrôlés		14 493	14 262	14 493	14 610	14 604	**14 374	*10 885
Total chevaux partants		228 691	228 661	229 019	226 047	221 213	219 214	188 745
<b>TOTAL DES PARTANTS CONTROLES</b>		<b>28 129</b>	<b>25 765</b>	<b>25 173</b>	<b>25 423</b>	<b>25 525</b>	<b>**25 287</b>	<b>*18 883</b>
% des partants contrôlés		11,2%	11,0%	11,1%	11,3%	11,5%	11,5%	10%
<b>LORS D'EPREUVES DE QUALIFICATION</b>								
	<b>TROT</b>	<b>1 901</b>	<b>1 874</b>	<b>1 799</b>	<b>1 745</b>	<b>1 808</b>	<b>1 550</b>	<b>1 218</b>
<b>A L'ENTRAINEMENT</b>		<b>1 880</b>	<b>1 705</b>	<b>2 013</b>	<b>1 881</b>	<b>1 996</b>	<b>2 112</b>	<b>2 014</b>
	<b>GALOP</b>	919	706	915	874	968	◇ 1 059	△ 1 149
	<b>TROT</b>	961	999	991	1 007	1 028	●● 1 053	● 865
<b>EN SORTIE PROVISoire D'ENTRAINEMENT</b>		<b>154</b>	<b>143</b>	<b>202</b>	<b>154</b>	<b>135</b>	<b>159</b>	<b>129</b>
	<b>GALOP</b>	103	86	138	91	78	116	104
	<b>TROT</b>	51	57	64	63	57	43	25
<b>A L'ELEVAGE</b>		<b>44</b>	<b>45</b>	<b>48</b>	<b>51</b>	<b>112</b>	<b>130</b>	<b>43</b>
	<b>GALOP</b>					65	86	1
	<b>TROT</b>	45	48	51	52	47	44	42

\*dont 388 prélèvements bicarbonates

\*\*dont 672 prélèvements bicarbonates

△ dont 59 opérations partants

◇ dont 24 opérations partants

● dont 524 à l'entraînement classique, 128 dans le suivi longitudinal et 213 en opérations partants

●● dont 523 à l'entraînement classique, 279 dans le suivi longitudinal et 251 en opérations partants

### EVOLUTION DES CHEVAUX CONTROLES

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>CHEVAUX CONTROLES</b>							
GALOP	12 294	11 703	12 090	11 826	12 032	12 174	9 252
TROT	17 451	17 244	17 398	17 477	17 544	17 064	13 035
<b>Total des chevaux contrôlés</b>	<b>29 745</b>	<b>28 947</b>	<b>29 488</b>	<b>29 303</b>	<b>29 576</b>	<b>29 238</b>	<b>22 287</b>

### EVOLUTION DES CAS POSITIFS

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>CAS POSITIFS</b>							
<b>En courses</b>	<b>46</b>	<b>56</b>	<b>38</b>	<b>58</b>	<b>58</b>	<b>44</b>	<b>46</b>
GALOP	25	26	14	27	23	15	17
TROT	21	30	24	31	35	29	29
<b>À l'Entraînement</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>19</b>
GALOP	4	7	2	5	7	3	*17
TROT	3	3	2	1	2	4	**2
<b>En sortie provisoire d'entraînement</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
GALOP	0	0	0	1	0	1	0
TROT	1	0	0	0	0	0	0
<b>En épreuves de qualification Trot</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
A l'élevage						0	0
GALOP					0	0	0
TROT	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>71</b>	<b>48</b>	<b>67</b>	<b>69</b>	<b>54</b>	<b>68</b>
<b>% des cas positifs</b>	<b>0,20%</b>	<b>0,25%</b>	<b>0,16%</b>	<b>0,23%</b>	<b>0,23%</b>	<b>0,18%</b>	<b>0,30%</b>

\*Dont 2 en Opération partants

\*\* Dont 1 en Opération partants